

Jaujac, le 11 JUL. 2024

Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal
A l'attention de Monsieur le Président
10 Place Saint-Robert
43 260 SAINT-JULIEN CHAPTEUIL

N/réf. : DA/VS/AN/ Avis PNR MS n°2 PLUi CCMLM

Dossier suivi par A. NICOLAS

OBJET : Avis du PNR des Monts d'Ardèche sur le projet de modification simplifiée n°2 de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 juillet 2024, vous m'avez transmis pour avis, le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal, prescrit par arrêté en date du 12 juin dernier. Je vous en remercie.

En fonction des documents transmis et de l'ampleur des modifications envisagées (rectification d'erreur dite matérielle dans le préambule du règlement (plan de secteur B) de la zone N, sous-secteur Neol, afin d'être en cohérence avec le règlement graphique), le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche émet un **avis favorable** à cette modification simplifiée du PLUi.

Les services du Parc sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous accompagner dans l'intégration de ces observations.

Restant à votre disposition pour tout renseignement, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le Président,

Dominique ALLIX

